

PRESIDENCE

BLAGNAC

IUT TOULOUSE II

1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073
31703 BLAGNAC CEDEX
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

CAHORS

ANTENNE DE L'UTM

273, AVENUE H. MARTIN - BP 282
46000 CAHORS CEDEX
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

FIGEAC

IUT TOULOUSE II

AVENUE DE NAYRAC
46100 FIGEAC
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

FOIX

ANTENNE DE L'UTM

4, RUE RAOUL LAFAGETTE
09000 FOIX
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

MONTAUBAN

ANTENNE DE L'UTM

116, BOULEVARD MONTAUBAN
82017 MONTAUBAN CEDEX
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

CAMPUS DU MIRAIL

TELEPHONE : 05 61 50 44 99
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

INTERNATIONAL

TEL : +33 5 61 50 44 99
FAX : +33 5 61 50 43 50
E MAIL : Presidence@univ-tlse2.fr

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : www.univ-tlse2.fr

**AVIS RELATIF A LA SIGNATURE PAR LE PRESIDENT DE
L'UNIVERSITE DE TOULOUSE II LE MIRAIL DE L'AVENANT N°1 AU
CONTRAT DE PARTENARIAT SIGNE DANS LE CADRE DU PROJET
PORTANT SUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, LA
RESTRUCTURATION, LA DEMOLITION, L'ENTRETIEN, LA
MAINTENANCE, LE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT,
L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET LE FINANCEMENT DE
PLUSIEURS BATIMENTS DU CAMPUS DU MIRAIL**

Le président de l'université de Toulouse II-Le Mirail (« l'université ») et la société Miralis (« le titulaire ») ont signé, le 21 décembre 2012, un contrat de partenariat portant sur la conception, la construction, la restructuration, la démolition, l'entretien, la maintenance, le gros entretien et renouvellement, l'exploitation technique et le financement de plusieurs bâtiments du Campus du Mirail.

Dans le cadre de la mise en place du financement de ce projet, et pour la bonne exécution du contrat, l'université et le titulaire ont souhaité clarifier l'intention des parties quant à certaines modalités de résiliation du contrat de partenariat. Dans cette perspective, l'université et le titulaire se sont donc rapprochés et ont convenus de conclure un avenant.

Par délibération en date du 21 mai 2013, le conseil d'administration de l'université a approuvé l'avenant n° 1 au Contrat de Partenariat à conclure et a autorisé le président de l'université à le signer. Ce dernier l'a signé le 6 juin 2013.

L'avenant n°1 au Contrat de Partenariat peut être consulté dans le respect des secrets protégés par la loi, à l'université de Toulouse II-Le Mirail (Présidence), uniquement sur rendez-vous pris au 05 61 50 44 99 ou par courrier électronique presidence@univ-tlse2.fr.